



# Étude de cas sur les Canadiens d'origine japonaise et les droits démocratiques

## × Renseignements contextuels

Des Japonais ont commencé à immigrer au Canada au cours des dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle, s'établissant surtout le long des côtes de la Colombie-Britannique. Bon nombre d'entre eux ont trouvé du travail dans le secteur primaire (pêche, agriculture, exploitation forestière), alors que d'autres possédaient de petites entreprises en milieu urbain.

Ces immigrants ont fait l'objet de différentes formes de discrimination et de préjugés fondés sur la race et sur des facteurs économiques, de la part du grand public et du gouvernement provincial. Cette discrimination s'est intensifiée vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, lorsque plusieurs Canadiens d'origine japonaise sont entrés sur le marché du travail et ont été accusés de voler des emplois aux travailleurs blancs. Les sentiments anti-asiatiques, alimentés par les journaux et les politiciens de la province, ont mené à l'adoption de lois qui ont privé les Canadiens d'origine japonaise de leur droit de vote au niveau provincial, en 1895. Puis en 1920, les Canadiens d'origine japonaise qui habitaient la Colombie-Britannique ont été privés de leur droit de vote au niveau fédéral, en raison de la législation fédérale qui reconnaissait les exclusions provinciales.

De nombreux Canadiens d'origine japonaise se sont battus contre ce traitement discriminatoire et ont revendiqué leur droit de participer au processus démocratique comme tout autre citoyen. En 1900, Tomekichi Homma a engagé une poursuite judiciaire pour qu'on ajoute son nom sur la liste électorale, et en 1936, une délégation s'est rendue à Ottawa pour prendre la parole devant la Chambre des communes. Ces initiatives se sont heurtées à un mouvement d'opposition, surtout parmi les parlementaires de la Colombie-Britannique.

La discrimination à l'égard des Canadiens d'origine japonaise s'est accrue lorsque les États-Unis et le Canada sont entrés en guerre contre le Japon, à la suite de l'attaque de Pearl Harbor en 1941. Le long de la côte ouest du Canada, la population japonaise a commencé à être perçue comme une menace pour la sécurité. De nombreux résidents de la Colombie-Britannique ont réclamé haut et fort des sanctions pour contrer le risque envers la sécurité nationale soi-disant posé par les Canadiens d'origine japonaise. En vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*, le gouvernement fédéral a fini par révoquer leurs droits civils et démocratiques.

Puis, en 1942, le gouvernement fédéral décide de déplacer tous les Canadiens d'origine japonaise loin des côtes de la Colombie-Britannique. Fait intéressant, en les déplaçant à l'extérieur de la province, on leur accordait sans le vouloir le droit de vote aux élections fédérales, puisqu'ils n'étaient plus soumis aux lois de la Colombie-Britannique. Néanmoins, en 1944, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour priver les Canadiens d'origine japonaise de leur droit de vote, quel que soit leur lieu de résidence.

Les Canadiens d'origine japonaise n'ont récupéré leur droit de vote aux élections fédérales qu'en 1948. Après des années de démarches pour faire reconnaître les préjudices qu'ils ont subis, les Canadiens d'origine japonaise ont reçu des excuses officielles du gouvernement fédéral en 1988.

### **Pourquoi les Canadiens d'origine japonaise ont-ils fait l'objet de discrimination et ont-ils perdu leurs droits démocratiques?**

- **Craintes de nature économique**

Comme les Canadiens d'origine japonaise semblaient disposés à accepter des salaires inférieurs, les syndicats et de nombreux travailleurs leur reprochaient de voler des emplois.

- **Préjugés raciaux**

Les préjugés à l'endroit des Canadiens d'origine japonaise étaient répandus, parce qu'on les considérait comme étant d'origine étrangère et culturellement différents des Canadiens d'ascendance européenne.

- **Crainte du militarisme japonais**

Les violents affrontements avec le Japon lors de la Deuxième Guerre mondiale et les doutes à l'égard de la loyauté des Canadiens d'origine japonaise ont exacerbé les sentiments anti-Japon partout au Canada et plus particulièrement en Colombie-Britannique.

### **Qu'est-ce qui a changé?**

- La *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 a eu une incidence, au Canada, sur la conception des inégalités raciales ainsi que celle des droits civils et démocratiques.
- La crainte des Japonais en temps de guerre s'est estompée après la guerre.
- Les mentalités des Canadiens ont évolué en ce qui concerne l'équité, l'égalité et les droits fondamentaux des citoyens.